



<p>COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 octobre 2013</p>
--

L'an deux mil treize, le 15 octobre à 18 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Michel GINIÈS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de présents :	19
Nombre de votants :	21
Date de la convocation :	08 octobre 2013
Date d'affichage du compte-rendu :	22 octobre 2013

PRESENTS : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :
Mr CHEVRIAUX Jacques qui donne procuration à Mr ALBERTINI André
Mr CHMIDLIN Patrice qui donne procuration à Mme PERRON Agnès

EXCUSE : Mr GUINOT Pascal

ABSENT : Mr BARRAT Gilles

Mme GUIBELIN Marie-Rose est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

I – PROPOSITION DE NON MAINTIEN D'UN ADJOINT AU MAIRE DANS SES FONCTIONS

II – PROPOSITION DE POURVOIR A LA VACANCE D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE

III – ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES

QD N° 1 – AFFAIRES FONCIERES – Terrains SOLVAY : Cession à titre gratuit à la Commune.

INFORMATIONS DIVERSES

ID N°1 – AUTOMNE MUSICAL

I – PROPOSITION DE NON MAINTIEN D'UN ADJOINT AU MAIRE DANS SES FONCTIONS :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 qui stipule dans son dernier alinéa que lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,
- Vu la délibération n°I du 14 mars 2008, fixant à 6 le nombre des Adjointes,
- Vu le Procès-verbal de l'élection des Adjointes au Maire en date du 14 mars 2008,
- Vu l'arrêté PO/2344/2013 du 26 septembre 2013, retirant la délégation de fonctions accordée à Mr Pascal GUINOT,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à bulletin secret,

- **DÉCIDE** à la majorité absolue de ne pas maintenir Mr Pascal GUINOT dans ses fonctions d'Adjoint au Maire (19 voix contre le maintien, 1 abstention et 1 nul).

II – PROPOSITION DE POURVOIR À LA VACANCE D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE

Le Conseil Municipal ayant décidé du non maintien de Mr Pascal GUINOT dans ses fonctions d'Adjoint au Maire, il appartient à l'assemblée délibérante de pourvoir ou non à cette vacance de poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir à la vacance du poste d'adjoint au Maire,
- **DÉCIDE** à l'unanimité de pourvoir à la vacance du poste d'adjoint au Maire.

III - ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à bulletin secret,

- **PROCÈDE** à la désignation du 4 ème adjoint au maire :
- **DÉSIGNE** à l'unanimité Mme Cyriel CRETET adjointe au maire, qui est immédiatement installée,
- **MET** à jour l'ordre du tableau des adjoints :

	Tableau des adjoints au 15 octobre 2013
1	André ALBERTINI
2	Christian GRAS
3	Jacques CHEVRIAUX
4	Cyriel CRETET
5	Annie SANTA-CRUZ-SESTIER
6	Marie-Rose GUIBELIN

QUESTIONS DIVERSES

QD N° 1 – AFFAIRES FONCIERES – Terrains SOLVAY : Cession à titre gratuit à la Commune.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire,

- **ACCEPTÉ** la donation des terrains propriété Solvay lieu-dit la Crue des Meix,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tout autre document relatif à cette donation.

INFORMATIONS DIVERSES

ID N°1 – AUTOMNE MUSICAL

Mr André ALBERTINI transmet aux Conseillers le programme de la manifestation Automne Musical qui se déroulera à la salle des fêtes de Damparis les 18 et 19 octobre prochains.

Séance levée à 18 h 50